



Réforme du 3^e cycle : les étudiants dénoncent « l'inactivité du gouvernement »

Revalorisation du statut, évolution des compétences des étudiants : malgré ses belles promesses, la mise en place de la réforme du 3^e cycle des études de pharmacie patine depuis 7 ans.

Par Romain Gallerand, porte-parole de l'Anepf

Début mai, l'Anepf (Association nationale des étudiants en pharmacie de France), les syndicats représentatifs de la profession (USPO, FSPF), les groupements Federgy, UDGPO, CNGPO, ainsi que la Conférence des doyens des facultés de pharmacie, se sont alliés pour pointer du doigt l'inactivité du gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme du troisième cycle des études de pharmacie annoncée par Olivier Véran, ministre de la Santé au moment de la signature de la nouvelle convention pharmaceutique le 9 mars 2022.

Depuis 7 ans maintenant, ce projet de réforme est en marche. Cependant, son instauration reste encore incertaine et les étudiants perdent patience. Le projet a été présenté pour la première fois en 2016 et avait pour but de créer des Diplômes d'études spécialisées (DES) pour chaque filière (officine, industrie/recherche, biologie médicale/pharmacie hospitalière).

Dans un premier temps, cette réforme représenterait une avancée majeure du statut de l'étudiant en pharmacie d'officine permettant ainsi une revalorisation des indemnités de stage en passant d'un salaire de 550 à 1 200 euros par mois auquel s'ajouterait la création d'une indemnité de logement et transport. Un pas en avant considérable pour les étudiants, alors que les coûts de la vie explosent et que la précarité étudiante, nous le savons, ne cesse d'augmenter.

9 mois de stage

Par ailleurs, il est aussi nécessaire de revoir la méthode d'évaluation des étudiants qui, depuis quelque temps, montre ses failles. Aussi, l'idée d'une évaluation *via* une approche par compétence a été émise. D'un point de vue plus pratique, cela permettrait aux étudiants d'obtenir un diplôme qui atteste la validation des compétences nécessaires à un exercice spécialisé

de la pharmacie. Ce nouveau type d'évaluation est plus que nécessaire au vu des nouvelles missions offertes au pharmacien.

La 6^e année clôture, dans la majorité des cas, le cursus universitaire de nos étudiants, notamment avec un stage de fin d'études et la remise du diplôme de pharmacien. Ceux-ci seront à leur tour examinés et modifiés par la réforme. Côté stages, un allongement de la durée, passant ainsi de 6 à 9 mois, est prévu, mais un recadrage avec une attention particulière portée au statut des encadrants est aussi envisagé. Quant au Diplôme d'État de Pharmacien, il serait revu et revalorisé vers un Diplôme d'études spécialisées (DES).

« Mépris du gouvernement »

Tous les points énoncés sont les modalités qui rentreraient en vigueur par la mise en application de cette réforme. Un premier communiqué de presse a été publié par l'Anepf en novembre 2022 et pointait déjà le mépris du gouvernement vis-à-vis des étudiants en pharmacie et de la réforme.

Celle-ci devient indispensable. Dans un environnement de désertification des bancs au sein de nos facultés, de pénurie de personnel dans les officines plus qu'alarmant, l'ensemble des acteurs se doit de saisir ce sujet à bras le corps. Cette désertification de la filière mène à la mise en péril de la santé des patients et à l'affaissement du système de soins français dans sa globalité.

L'amélioration de l'accès aux soins ne pourra se faire sans l'implication du pharmacien. Des mesures concernant les réformes de nos études doivent être prises rapidement, tant pour le bien de notre système de santé français, que pour celui de notre profession. ■